

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le 5 juin 2023 à la salle du conseil du Centre municipal à 20 :00 heures au 7 Place de l'Église.

**Sont présents(e)**

Mesdames les conseillères:

Brigitte Caron  
Ginette Plante  
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:

Stanley Bélanger  
Anthony Hallé  
Jean-Pierre Lebel

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

**1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

163-06-2023

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants :

9.3 Motion de félicitations à Fondation Chanoine-Fleury  
9.4 Motion de félicitations à l'abbé Luc Deschênes.  
9.5 Motion de félicitations à madame Doris Anciaux.

L'item "Autres " demeure ouvert.

164-06-2023

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

**4. ADMINISTRATION:**

**4.1 Comptes du mois**

165-06-2023

**a) Ratification des dépenses effectuées par le greffier-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le greffier-trésorier pour

le mois de mai 2023 au fonds d'administration pour un montant de 348 401,53 \$ :

**DÉPENSES DE MAI 2023 EFFECTUÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

**DÉBOURSÉS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL**

**SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION**

Salaires	Paies du 23-04-2023 au 06-05-2023	40 088.04 \$
	Paies du 07-05-2023 au 20-05-2023	36 400.63 \$
Ministère du revenu Qc	Remises Avril 2023	30 940.79 \$
Agence du revenu Canada	Remises Avril 2023 Taux réduit	9 660.97 \$
	Remises Avril 2023 Taux régulier	1 980.59 \$
Caron, Gaétan	Indemnité de déplacement Avril 2023	141.43 \$
Gagnon, Jérôme	Indemnité de déplacement Avril 2023	141.43 \$
Goulet-Bernier, Maxime	Indemnité de déplacement Avril 2023	141.43 \$
Pilote, Nicolas	Indemnité de déplacement Avril 2023	141.43 \$
St-Pierre, Virginie	Indemnité de déplacement Avril 2023	141.43 \$
	Déplacements extérieurs 11/04 et 2-3/05	327.78 \$

**120 105.95 \$**

**CONTRATS**

Aquatech	Suivi neiges usées Avril 2023	10 879.42 \$
Chouinard Tommy	Conciergerie Vigie, Mai 2023	916.67 \$
Énercycle	Enfouissement et redevances Avril 2023	13 092.45 \$
Gagnon, Priscille	Location équipement, 8 au 20 mai 2023	304.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, Mai 2023	825.00 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie 20, ch. Du Roy Est 05-2023	270.00 \$
	Conciergerie centre municipal, 05-2023	2 124.96 \$

**28 412.50 \$**

**SUBVENTIONS - DONNS**

Centre socioculturel G-O Inc.	Subvention municipale 2/4	9 485.44 \$
Club de golf Trois-Saumons Inc.	Accès hivernal au chalet	8 000.00 \$
COFEC	Aide financière municipale 2023 5/12	29 000.00 \$
Corp. P.A.- De Gaspé	Subvention de fonctionnement 2/2	5 000.00 \$
Ens. Vocal Chœur Joly	Subvention de fonctionnement 2023	750.00 \$
Fleuve Espace Danse	Subvention de fonctionnement 2/2	2 000.00 \$
Maison des jeunes L'Islet-Nord	Subvention de fonctionnement 2/3	3 875.00 \$
Le chœur La Marée chante	Subvention de fonctionnement 2023	1 500.00 \$
La Maison d'Hélène	Don décès mère de Clermont Caron	100.00 \$
Parc Nautique St-Jean-Port-Joli	Aide financière Stratégie maritime	15 000.00 \$
	Aide financière	15 000.00 \$
	Subvention municipale 2/2	7 500.00 \$

**97 210.44 \$**

**COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS**

Chambre de commerce K.-L'Islet	Cotisation annuelle 2023	236.51 \$
--------------------------------	--------------------------	-----------

**236.51 \$**

## FORMATION - CONGRÈS

**0.00 \$**

## HYDRO-QUÉBEC

389, Route de l'Église	1 082.59 \$
7A, Place de l'Église	555.68 \$
Rue du Faubourg	47.31 \$
401, av. de Gaspé Ouest	369.56 \$
775, av. de Gaspé Ouest	157.64 \$
417, av. de Gaspé Ouest	62.81 \$
130, av. de Gaspé Ouest	2 396.28 \$
65, 4e Rang, St-Aubert, Usine	2 369.96 \$
Centre municipal	2 014.94 \$
390, rue Verreault, Aréna	10 526.55 \$
958, côte de St-Aubert	31.03 \$
Luminaires de rues	1 531.36 \$
Enseigne 921, av. de Gaspé Ouest	22.47 \$
Enseigne au 801 av. de Gaspé Est	22.47 \$
272, rue Caron	2 853.88 \$
900, 2e Rang Ouest	44.94 \$
260, rue Caron	1 696.42 \$
438, route de l'Église	249.32 \$
Route de l'Église	236.47 \$
392, rue Verreault	59.42 \$
20, chemin du Roy Est	199.84 \$
20, av. de Gaspé Ouest	263.99 \$
139, av. de Gaspé Ouest	712.12 \$
Rue du Quai	149.51 \$
318, rue Verreault	667.97 \$
495, chemin du Moulin	57.55 \$

**28 382.08 \$**

Télus mobilité	Cellulaire garage facture du 14-04-2023	67.21 \$
Groupe Négotel	Service du 22 avril au 21-05-2023	592.17 \$
Télus Québec	Wifi facture du 28-04-2023	569.13 \$
	Internet garage et usine fact. du 28-04-2023	166.61 \$
	Salle Gérard-Ouellet facture du 25-04-2023	191.67 \$
	Centre Rousseau Avril 2023	148.58 \$

**1 735.37 \$**

## AUTRES

9402-8768 Québec Inc.	Aide financière commerces et logements	10 016.84 \$
Amphithéâtre L'Islet-Nord	Subvention capital et intérêts Prêt Aréna	5 496.90 \$
Anick Gosselin reliure	Atelier de transmission du savoir – utilisation de l'atelier	5 224.48 \$
Apogée	Feux d'artifices, Fête nationale, 1/2	2 586.94 \$
Ass. Horizon Soleil	Remb. de taxes 2023, immeuble devenu non imposable	1 707.02 \$
Bettez-Bouchard, Jean-Alexandre	Clinique Ultimate Frisbee	250.00 \$
Bourgade	Revitalisation, Activité touristique saison 2022-2023	6 000.00 \$
Caron, Gaétan	Remb. location de chaufferettes - Aréna	430.95 \$
CDC - Ici Montmagny-L'Islet	Ajustement loyer 2022-2023	93.85 \$
Cercle des fermières	Ajustement loyer 2022-2023	80.33 \$
Club Fadoq	Ajustement loyer 2022-2023	22.74 \$

Concept numérique Inc.	Tablette numérique Kalliope pompier	4 596.70 \$
Déneigement André Pelletier	Anse St-Jean	4 334.56 \$
	Route Caronette	5 041.65 \$
	Bloc chemin du Roy Est	896.81 \$
	Maison communautaire Joly	2 471.96 \$
	438, route de l'Église	540.38 \$
	Centre Rousseau	7 904.53 \$
	Station Normandin	776.08 \$
	Domaine de Gaspé, novembre 2022	57.49 \$
École de Danse C. Caron	Ajustement loyer 2022-2023	165.15 \$
Fleuve Espace Danse	Spectacle déambulatoire Chimères, Opus II	2 500.00 \$
Jean-Sébastien Veilleux	Ajustement loyer 2022-2023	26.00 \$
Journal L'Attisée	Ajustement loyer 2022-2023	29.80 \$
Lacombe, Daniel	Enregistrement en studio	1 000.00 \$
Lessard, Pierre-Étienne	3 courts métrages sur Pierre Bourgault	4 024.13 \$
Les Productions Novatik	Capsule vidéo dans le cadre du PPSEP, 1/2 Cellulaire Mai 2023, Surprime ass.	1 437.19 \$
Lord, Stéphen	auto, Repas DG MRC	209.35 \$
Marché G.S. Inc.	Désodorisant airwick et aérosol (2021)	24.77 \$
Qc.Skateboardcamp	Initiation au Skateboard - 20 mai 2023	2 299.50 \$
Société québ. d'ethnologie	Projet avec les frères Bourgault, vers. Final	2 000.00 \$
Soupe au bouton	Ajustement loyer 2022-2023	72.58 \$

**72 318.68 \$**

**348 401.53 \$**

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

166-06-2023

**b) Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
 APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 171 638,52 \$:

**COMPTES DU MOIS DE MAI 2023 POUR APPROBATION**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

**ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL**

**0.00 \$**

**ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER**

ADN Communication	Alertes municipales Avril 2023	76.63 \$
Bistro OK	Repas (3 personnes)	127.53 \$
Caron, Gaétan	Remboursement achat de boissons SAQ	783.31 \$
Desjardins, Steave	Déneigement centre mun. et Vigie mars, avril 2023	689.85 \$

Gestion Éco-Vert-Dur	Accès citoyen, Mai 2023	2 927.26 \$
Giasson, Guillaume	Entretien forestier, mars-avril-mai 2023	1 000.00 \$
GOOGLE (VISA)	Service GOOGLE Avril 2023	448.40 \$
Griffunrie	Tablettes lignées, pince-notes, correcteur	102.34 \$
	Surligneurs, caisses papier 8.5x11, agrafes	314.83 \$
Journal l'Attisée	Publicité Mai 2023	2 121.29 \$
	Offre d'emploi - Tech. à l'entretien des	
Journal L'Oie blanche	systèmes	365.05 \$
	Offre d'emploi - Travaux publics	365.05 \$
Les Productions		
Novatik	Capsule vidéo dans le cadre du PPSEP	1 437.19 \$
Maheu & Maheu	Service gestion parasitaire centre municipal	582.66 \$
Pelletier, Josianne	Déplacement pour récupérer un chien	45.00 \$
Raymond Chabot Grant		
Thornton	Préparation états financiers 2022	8 002.28 \$
	Consultation TPS/TVQ pour l'aréna	1 925.84 \$
6TemTi	Veeam backup et replication standard	34.49 \$
WebDiffusion Plus	Séances du conseil 6 fév. 6 mars, 3 avril 2023	603.62 \$
ZOOM (VISA)	Réunions de mai 2023	60.94 \$

**22 013.56 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME**

Atelier La Libertad	2 grelinettes	551.88 \$
Base132	Impression 1800 encarts	335.73 \$
	Impression Aide-mémoire collecte mat. org.	585.22 \$
Gagnon, Priscille	Bottes de travail	287.38 \$
Gestion Éco-Vert-Dur	Branches	42.54 \$
MRC de L'Islet	Service d'inspection - Avril 2023	720.00 \$

**2 522.75 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Andréanne Guimond	Prise de photos et retouches - Site Web	316.18 \$
Photographie		
Aquam	Fournitures sauveteurs	296.01 \$
	Parasol en vinyl rouge, corde, bouées	55.77 \$
Avantis coopérative	Peinture	70.98 \$
	Bloc éponge à sable	4.35 \$
	Peinture, manche télescopique	314.08 \$
Cytech Corbin	Courroies, filtre plissé, Centre G-O	87.52 \$
Distributions SecurMed	Trousses premiers soins Domaine et camp de jour	196.37 \$
Les huiles Lord	Huile à chauffage Maison comm. Joly	165.26 \$
Joseph Musique	Acompte Prestation 24 juin 2023	574.88 \$
Microtel Inns Lac		
Mégantic	Hébergement Loisir Rural 2023	213.01 \$
MRC de L'Islet	Arrêts bienveillants 2021-2022	1 463.95 \$
Nettoyeur Daoust		
Forget	Nettoyage Nappes blanches	246.63 \$
Port-Joli Pièces d'autos	Attaches robustes - Parc Robichaud	42.53 \$
Produits sanitaires		
unique Inc.	Fournitures pour ouverture des parcs	690.19 \$
Sport Inter Plus	Poussière à ligner et transport	685.25 \$
Soudure G.&M. St-		
Pierre inc.	Diverses pièces - Ent. cabane à patins	114.33 \$

**5 537.29 \$**

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE (ARÉNA)**

Affûtage et foresterie JL		
Inc.	Aiguisage de couteaux resurfaeuse	47.49 \$
	Aiguisage de couteaux resurfaeuse	47.49 \$

Alimentation R.		
Pelletier Ltée	Poulet pop-corn et frites	107.98 \$
Avantis Coopérative	Petites pièces pour arrosage	23.22 \$
BuroCitation	Copies mono et couleur 25-03 au 25-04-2023	43.09 \$
Café Resto Service	Café	69.00 \$
Cimco Réfrigération	Matériel pour la fermeture (compresseur)	2 701.54 \$
	Contrat entretien (maintenance fermeture)	2 606.37 \$
	Crédit (fermeture compresseur)	-1 158.08 \$
Coupe feu du Québec Plus	Inspection semi-annuelle syst. extinction hotte	356.14 \$
Distribution S.		
Lagrange Inc.	Muffins, sandwiches, sous-marins	57.49 \$
Fromagerie Port-Joli	Fromage à poutine	182.00 \$
Griffunrie	Pochette et 250 cartes d'affaires	34.42 \$
Groupe Sani-Tech	Porte toilettes chambres des joueurs	3 426.32 \$
Jalbertech Inc.	Débrancher chauffage	105.78 \$
La brasserie LABATT	Bières	2 046.90 \$
	Rabais sur achat de bières	-554.78 \$
	Montant fixe publicité annuel (crédit)	-287.44 \$
Magasin Coop La Paix	Matériel de nettoyage	71.02 \$
	Vinaigre blanc	20.94 \$
	Clamato mott, eau, lime	35.21 \$
Métro Richelieu	Jus de fruits	102.88 \$
Net-eau-cam inc.	Nettoyage trappe, caniveau zamboni, aréna	825.29 \$
Propane sélect	Propane resurfaceuse (88L)	82.10 \$
Sports Experts	Crédit équipement sportif pour la revente	-2 122.24 \$
Vigil Sécurité Opérations Inc.	Rempl. détecteur de chaleur casse-croûte	203.56 \$
		<b><u>9 073.69 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

A1 Hydraulique	Démonter, nettoyer et inspecter cylindres	601.58 \$
Atelier Amico Senc	Achat d'un conteneur 40 pieds usagé	3 449.25 \$
Air liquide Canada inc.	Acétylène	571.17 \$
	Disque à tronçonner	185.95 \$
Avantis Coopérative	Lame acier, lame à démanteler	25.60 \$
	Nettoyeur liquide	28.35 \$
	Pinceaux et contenants	35.78 \$
	Ruban à masquer	14.80 \$
	Serre-câble	4.78 \$
	Divers filtres - Tracteur 2010	865.51 \$
	Épingle 1x3x8 sec	13.11 \$
	Plaque prise double et murale, interrupteur	29.14 \$
	Powerbolt, attache câble	170.87 \$
	Composite Deck	61.44 \$
	Peinture	72.07 \$
	Corrostop rouge, liquide wrench, lubrifiant	55.10 \$
	Manche télescopique, rouleau, pinceau	206.31 \$
	Ampoule DEL	9.90 \$
Boulons et Écrous A.M. Inc.	Boulons, Écrous, Rondelles plates	37.31 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	2 salopettes	8.05 \$
	Serviettes industrielles	19.55 \$
Campor environnement Centre de l'auto Port-Joli	Hrs camion pression et opérateurs	1 082.59 \$
	Alignement Dodge Ram 2016	114.92 \$

Centre multiservices JC Inc.	Huile, bougie, nettoyeur, filtres	59.23 \$
	Chaîne, porte-lime, dégraisseur, huile	216.25 \$
	Roue 50mm, cable assy, transport	150.44 \$
	Filtre à essence, bougie, filtre	24.41 \$
	Bougies	10.33 \$
CGR Procédé Chauffage Rivière-du-Loup	Pièces Cla-Val pour réduction de pression	54 154.74 \$
	Frais location annuelle	321.36 \$
Cytech Corbin	Courroie Good year	79.01 \$
Distribution Securmed	Gants, lingettes, pansements, trousse véh.	327.83 \$
Emco Corporation	Asphalte froide	1 563.38 \$
	Asphalte froide	1 042.25 \$
Excavation VCG Inc.	12,5 heures de pelle pour cours d'eau	3 779.81 \$
Garage MVL Inc.	Kit purge valve, core - Western star	174.73 \$
Griffunrie	Boites de rangement	57.54 \$
Groupe JLD Ligue	Hy-gard TM - Rétrocaveuse	152.82 \$
J.L. Desrosiers et Fils Inc.	2 roues acier et 2 pneus - Kenworth 2010	758.84 \$
Jalbertech inc.	Sangles - Projet chauffage propane garage	39.21 \$
Jérôme Bélanger	Hrs de pelles Mars 2023	6 424.25 \$
Les huiles Lord	Diésel (1100 litres)	1 769.20 \$
	Essence (900 litres)	1 486.57 \$
	Diésel (300 litres)	469.83 \$
	Diésel (500 litres)	717.59 \$
Magasin Coop La Paix	Sucre à café et lait	9.66 \$
	Quincaillerie pour sculptures Parc Trois-Bérets	600.66 \$
Martin Bastille Inc.	Asphalte recyclé	441.55 \$
Michel Gamache et frères Inc.	Réfection Chemin du Golf	2 469.42 \$
Novicom Technologies Inc.	Inst. et programmation des radios, vérif. fréquences	2 033.49 \$
Pellerin, Vincent	Écran protecteur	23.00 \$
Pièces d'autos G.G.M.	Bras de suspension, jeu de réglages	380.02 \$
	Joint à rotule - avant supérieur	47.36 \$
	Revêtement antirouille, peinture	137.78 \$
Pièces d'équipement Bergor Inc.	Section 5x20 poly plat, acier plat, brosse	2 325.40 \$
Port-Joli Pièces Autos	Cardan avant gauche	169.80 \$
	Terminal PQ 50	13.74 \$
	Plaquettes de freins en céramique et disque	284.91 \$
	Fuel hose, boyau barricade, hose clamp	10.97 \$
	Filtre à air	55.86 \$
	Xtravision, attache caoutchouc	64.70 \$
	Clé liquide sec, graisse blanche lithium	25.00 \$
Pourquoi Informatique Ltée	Installation du système PIL	645.59 \$
Produits sanitaires unives Inc.	Papier à mains, papier hygiénique	140.27 \$
Propane Sélect	Réservoir et installation chauffage garage	24 970.35 \$
	Propane 3001 L	2 136.60 \$
Réal Huot Inc.	Goupille en laiton pour boîte de service	47.42 \$
Sénéchal Portes de garage Inc.	Appel de service pour réparation	911.28 \$
Service d'équipements GD	Cylindre télescopique et base de cylindre	4 576.06 \$
Serv. Routier Éric Robichaud	Inspection complète PEP - Kenworth	193.74 \$
	Inspection complète PEP - Western Star	193.74 \$
Soudure G & M St-Pierre	Plat aluminium 20g	2.11 \$
	Tubing, fer plat, tuyau eau	79.60 \$

**124 432.83 \$**



## ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Bourgault, Richard	Remb. Hébergement Congrès 2023	414.01 \$
Caron, François	Remb. Hébergement Congrès 2023	611.79 \$
Centre multiservices JC Inc.	Réparation de scie à chaîne	127.37 \$
Municipalité St-Aubert	Assistance-incendie 21 avril 2023	424.17 \$
Port-Joli Pièces d'Autos Service routier É.	Hydroslick ceramic coating, serviette à polir	63.46 \$
Robichaud	Inspection complète PEP Sterling 2005	193.74 \$
Service routier É. Robichaud	Inspection complète PEP Freightliner 2013	361.35 \$
St-Pierre Caron, Louis	Repas formation du 7 mai 2023	18.34 \$
Thibault Carrier, Samuel	Repas formation du 7 mai 2023	18.34 \$
		<b><u>2 232.57 \$</u></b>

## ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Les huiles Lord	Diésel - pompe usine de filtration	355.56 \$
Hach Sales & Service Canada ltd	Vérification et calibration des appareils de mesure	2 299.56 \$
Messer Canada	Frais d'établissement d'oxygène	408.16 \$
	Oxygène	1 625.41 \$
		<b><u>4 688.69 \$</u></b>

## ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Bayard Canada	Abonnement 1 an Okapi et Mes premiers J'aime lire	154.09 \$
Beside	Abonnement 1 an Beside	42.00 \$
Cervidés Média inc.	Abonnement 2 ans Caribou	80.48 \$
Conter Fleurette	Bouquet pour bénévole - bibliothèque	51.74 \$
Continuité	Abonnement 1 an Magazine Continuité	79.18 \$
Librairie livres en tête	Achat de livres	729.65 \$
		<b><u>1 137.14 \$</u></b>

**TOTAL DES ACHATS:** **171 638.52 \$**

### Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

## 4.2 Demandes adressées au conseil.

167-06-2023

### Chants de marins.

ATTENDU QUE la Fête des Chants de marins demande à la municipalité d'utiliser divers sites pendant l'événement dont le parc des Trois-Bérets, le quai et une partie du parc nautique;

ATTENDU QUE durant la période du 17 au 20 août prochain, la fête offrira cette année le marché portuaire regroupant des exposants et/ou artisans à la Vigie;



ATTENDU QUE l'article 7 du règlement 814-22 relatif à la vente sur les sites municipaux prévoit que les artistes et artisans ayant un permis délivré par la municipalité ne pourront exposer et vendre sur le même site où se déroule les festivités populaires tel que les chants de marins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que l'officier municipal responsable de la délivrance des permis avisera les artistes et artisans ayant un permis valide pour le mois d'août 2023 qu'ils (elles) ne pourront pas exposer et vendre sur le même site où se déroule les Chants de marins soit le parc des Trois-Bérets, le parc nautique et le quai.

#### 4.3 Correspondance.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la correspondance suivante :

##### Procès-verbaux

MRC de L'Islet Session régulière du 11 avril 2023.

##### Autres

Office des personnes handicapées Semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2023.

MRC de L'Islet Entrée en vigueur le 24 avril 2023 du règlement 02-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet.

MRC de L'Islet Travaux d'entretien du cours d'eau Gérard-B.-Chouinard, de l'affluent du ruisseau de la Côte des Chûtes et d'un cours d'eau sans nom.

Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies Résolution 2023-05-73, demande à la MRC de L'Islet en lien avec l'application du règlement 04-2022 modifiant le règlement régional 02-2016 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

Mouvement national des Québécois et Québécoises Premier versement de 1 331,25 \$ pour la Fête Nationale.

M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable, octroi d'une aide financière de 42 999,60 \$.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable      Accusé réception de la résolution 160-05-2023, réfection des infrastructures de la route 204 de la route 132 jusqu'à la rue Lizotte.

Régie du bâtiment      Demande de mesure différente, surveillance piscine.

168-06-2023

**4.4 Inscriptions au congrès 2023 de la FQM.**

IL EST PROPOSÉ PAR :      M. Stanley Bélanger  
APPUYÉ PAR :              M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'inscrire mesdames Brigitte Caron et Ginette Plante ainsi que monsieur Normand Caron au congrès 2023 de la FQM du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès à Québec.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

**4.5 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe.**

Monsieur le maire fait état de son rapport sur les principaux faits saillants du rapport financier 2022 et de l'état de la situation financière de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli au 31 décembre 2022.

169-06-2023

**4.6 Dépôt et adoption des états financiers 2022 de l'entente intermunicipale sur l'eau potable.**

IL EST PROPOSÉ PAR :      Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR :              Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter le dépôt des états financiers 2022 de l'entente intermunicipale sur l'eau potable de Saint-Aubert /Saint-Jean-Port-Joli préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et faisant état d'une consommation d'eau de 16,87% pour Saint-Aubert et de 83,13% pour Saint-Jean-Port-Joli. Un montant de 1 852 \$ est à recevoir de la municipalité de Saint-Aubert.

170-06-2023

**4.7 Abrogation de la résolution 255-09-2022 concernant le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.**

ATTENDU QUE le projet de Loi 64, qui entrerait en vigueur le 22 septembre 2022, oblige un organisme public de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QU'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 l'obligation de former un tel comité ne sera plus exigé pour une municipalité comptant moins de 50 salariés;

ATTENDU QUE les fonctions confiées au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels doivent alors

être exercées par le directeur général d'une municipalité comptant moins de 50 salariés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'abroger la résolution 255-09-2022 en lien avec la formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

171-06-2023

**4.8 Entente de location du garage au 397 route de l'Église.**

ATTENDU QUE la résolution 150-05-2023 permet à l'actuel locataire de poursuivre ses activités jusqu'au 31 octobre 2023 en signant une entente de location avec la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite la signature d'entente de location à compter du mois de juillet 2023 et ce, jusqu'au 31 octobre 2023 à raison de 1 150 \$ par mois en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de signer une entente de location pour l'utilisation du garage au 397 route de l'Église avec l'**Atelier Amico SENC** à compter du mois de juillet prochain pour un montant de **1 150 \$ par mois** en plus de taxes applicables.

172-06-2023

**4.9 Mandat à Tetra Tech pour une étude préliminaire.**

ATTENDU QUE la conduite principale d'amenée d'eau à Saint-Aubert date de 1987 et que depuis quelques années, plusieurs bris sont survenus privant ainsi les municipalités de Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli d'eau potable durant plusieurs heures et d'une couverture incendie sécuritaire;

ATTENDU QUE le remplacement de la conduite principale d'amenée d'eau de l'usine de filtration jusqu'au village de Saint-Aubert est estimé à environ 6 000 000 \$;

ATTENDU QUE le nouveau programme PRIMEAU (55% financement de base) permettrait d'obtenir jusqu'à 95 % de subvention dans le volet #1 mise aux normes;

ATTENDU QUE pour être admissible à l'aide financière maximale, la municipalité doit être conforme et à jour dans le programme de gestion des actifs municipaux (+20%) ainsi que pour la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable (+20%);

ATTENDU QU'une étude préliminaire du projet de renouvellement de conduite est essentielle pour obtenir l'aide financière maximale dans le nouveau programme PRIMEAU;

ATTENDU QUE la firme **Tetra Tech Qi Inc.** a soumis une offre de services professionnels menant à la réalisation d'une étude préliminaire afin de déterminer la façon optimale de sécuriser l'alimentation en eau de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et de celle de Saint-Aubert;

ATTENDU QUE l'offre de services comprend les activités suivantes :

- . Rencontre avec les deux (2) conseils afin d'expliquer l'offre de service;
- . Déterminer les options à analyser afin de définir de la meilleure alternative en cas de bris;  
Analyser les options et évaluer les avantages et les inconvénients de chacune des options;
- . Produire une estimation des coûts pour les options analysées;
- . Établir une stratégie de façon à choisir le meilleur programme de subvention pour absorber une part des coûts (TECQ, PRIMEAU, etc.);
- . Présenter le résultat de l'étude aux deux (2) conseils;
- . Produire une note technique résumant les conclusions de l'étude préliminaire.

ATTENDU QUE cette offre de services professionnels est de 18 000 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité sur l'entente relative à l'alimentation en eau potable tenue le mercredi 10 mai dernier, tous les membres du comité recommandaient aux municipalités d'aller de l'avant avec l'offre de services présentée par Tetra Tech Qi Inc ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de services de la firme **Tetra Tech Qi Inc.** pour la réalisation d'une étude préliminaire afin de déterminer la façon optimale de sécuriser l'alimentation en eau de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et de celle de Saint-Aubert pour un montant total de **18 000 \$ plus les taxes applicables.**

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

173-06-2023

**4.10 Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et chaussées.**

ATTENDU QUE la conduite principale d'amenée d'eau à Saint-Aubert date de 1987 et que depuis quelques années, plusieurs bris sont survenus privant ainsi les municipalités de Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli d'eau potable durant plusieurs heures et d'une couverture incendie sécuritaire;

ATTENDU QUE le remplacement de la conduite principale d'amenée d'eau de l'usine de filtration jusqu'au village de Saint-Aubert est estimé à environ 6 000 000 \$;

ATTENDU QUE le nouveau programme PRIMEAU (55% financement de base) permettrait d'obtenir jusqu'à 95 % de subvention dans le volet #1 mise aux normes;

ATTENDU QUE pour être admissible à l'aide financière maximale, la municipalité doit être conforme et à jour dans le programme de gestion des actifs municipaux (+20%) ainsi que pour la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable (+20%);

ATTENDU QUE la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites permettra de mettre en priorité le remplacement de cette conduite afin d'obtenir l'aide financière maximale dans le nouveau programme PRIMEAU;

ATTENDU QUE la firme **Tetra Tech Qi Inc.** a soumis une offre de services professionnels pour procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées, le tout conformément aux exigences et critères du ministère des Affaires municipales et de L'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE l'offre de services comprend les activités suivantes:

- Mise à jour de la base de données en fonction de tous les travaux réalisés depuis le dernier plan d'intervention, présenté en mars 2016;
- Inspection des réseaux d'égouts:
  - a) Déterminer, en collaboration avec la Municipalité, +/- 8 km de conduites d'égouts à inspecter;
  - b) Élaborer le devis d'appel d'offres incluant l'analyse des soumissions et recommandations;
  - c) Assurer un support lors des travaux terrain;
  - d) Analyser les données fournies par la firme retenue à la suite des inspections.
- Auscultation des chaussées:
  - a) Élaborer le devis d'appel d'offres incluant analyse des soumissions et recommandation pour +/- 11,5 km de chaussée;
  - b) Analyser les données fournies par la firme retenue à la suite des auscultations.
- Traitement des données selon les exigences et les indicateurs minimums requis;
- Établissement des infrastructures prioritaires, soit : définir les classes d'intervention prioritaire, les interventions intégrées et la recommandation des travaux avec estimation des coûts;
- Présentation et dépôt de la mise à jour du plan d'intervention à la Municipalité et au MAMH, incluant le processus de révision et d'acceptation par le MAMH.

**ATTENDU QUE la firme Tetra Tech Qi Inc. possède l'ensemble des données précises des réseaux depuis la dernière mise à jour en 2016 et que l'historique et la collecte des données est un élément majeur dans la mise à jour du plan d'intervention;**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à la firme **Tetra Tech Qi Inc.**, de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M.,

comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité sur l'entente relative à l'alimentation en eau potable tenue le mercredi 10 mai dernier, tous les membres du comité recommandaient aux municipalités d'aller de l'avant avec l'offre de services présentée par Tetra Tech Qi Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Plante  
APPUYÉ PAR Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de services de la firme **Tetra Tech Qi Inc.** visant la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et chaussées pour un montant total de **58 900 \$ plus les taxes applicables.**

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

## **5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

174-06-2023

### **5.1 Projet de partage des services d'une ressource humaine à l'urbanisme dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies et Saint-Jean-Port-Joli désirent présenter un projet de partage des services de ressource humaine à l'urbanisme dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à participer au projet de partage des services d'une ressource humaine à l'urbanisme et à assumer une partie des coûts;

-Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

-Le conseil nomme la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies comme organisme responsable du projet.

175-06-2023

**5.2 Nomination d'un officier responsable de l'application du règlement 822-23 relatif à la gestion des matières résiduelles.**

ATTENDU QUE le règlement 822-23 précise à l'article 6.2.1 que le conseil municipal doit nommer par résolution un officier responsable de l'application de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer le directeur de l'urbanisme et de l'environnement comme responsable de l'application du règlement 822-23 relatif à la gestion des matières résiduelles et de délivrer un constat d'infraction pour toute infraction au règlement.

176-06-2023

**5.3 Demande de permis de rénovation au 53 avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 873 892, situé au 53 avenue de Gaspé Est a fait une demande de permis pour la rénovation de cet immeuble;

ATTENDU QUE l'immeuble est assujetti aux dispositions du règlement 747-17 visant le PIIA;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le propriétaire;

ATTENDU QUE la demande vise les éléments suivants :

-Refaire entièrement les galeries en façade de la résidence avec garde-corps composé de poteaux tournés en bois;

ATTENDU QUE la demande respecte les dispositions du règlement visé et que ceux-ci visent à maintenir en bon état de conservation l'immeuble;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation tel que présenté par le requérant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante

APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le 53 avenue de Gaspé Est visant à refaire entièrement les galeries en façade de la résidence avec garde-corps composé de poteaux tournés en bois tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme.



177-06-2023

**5.4 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin de renommer la zone 116 I et modifier les usages autorisés (secteur rue du Faubourg).**

Monsieur Anthony Hallé donne avis par les présentes qu'il soumettra un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage 705-13 afin de renommer la zone 116 I et de modifier les usages autorisés dans le secteur de la rue du Faubourg.

178-06-2023

**5.5 Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin de renommer la zone 116 I et modifier les usages autorisés (secteur rue du Faubourg).**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de modifier sa réglementation d'urbanisme dans le secteur de la zone 116 I et d'en modifier les usages autorisés;

ATTENDU QU'il est à propos de modifier le zonage dans le secteur de la rue du Faubourg afin de refléter la réalité du secteur;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement 705-13 relatif au zonage pour permettre le changement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. Anthony Hallé à la séance ordinaire du 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron

APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le premier projet de règlement suivant et de le soumettre à une consultation publique à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2023.

**ARTICLE 1:**

L'article 3.1 du règlement 705-13 relatif au zonage, est modifié afin de renommer la zone 116 I par 116 Ca, afin d'en modifier les usages autorisés. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-1 jointe à la présente.

**ARTICLE 2:**

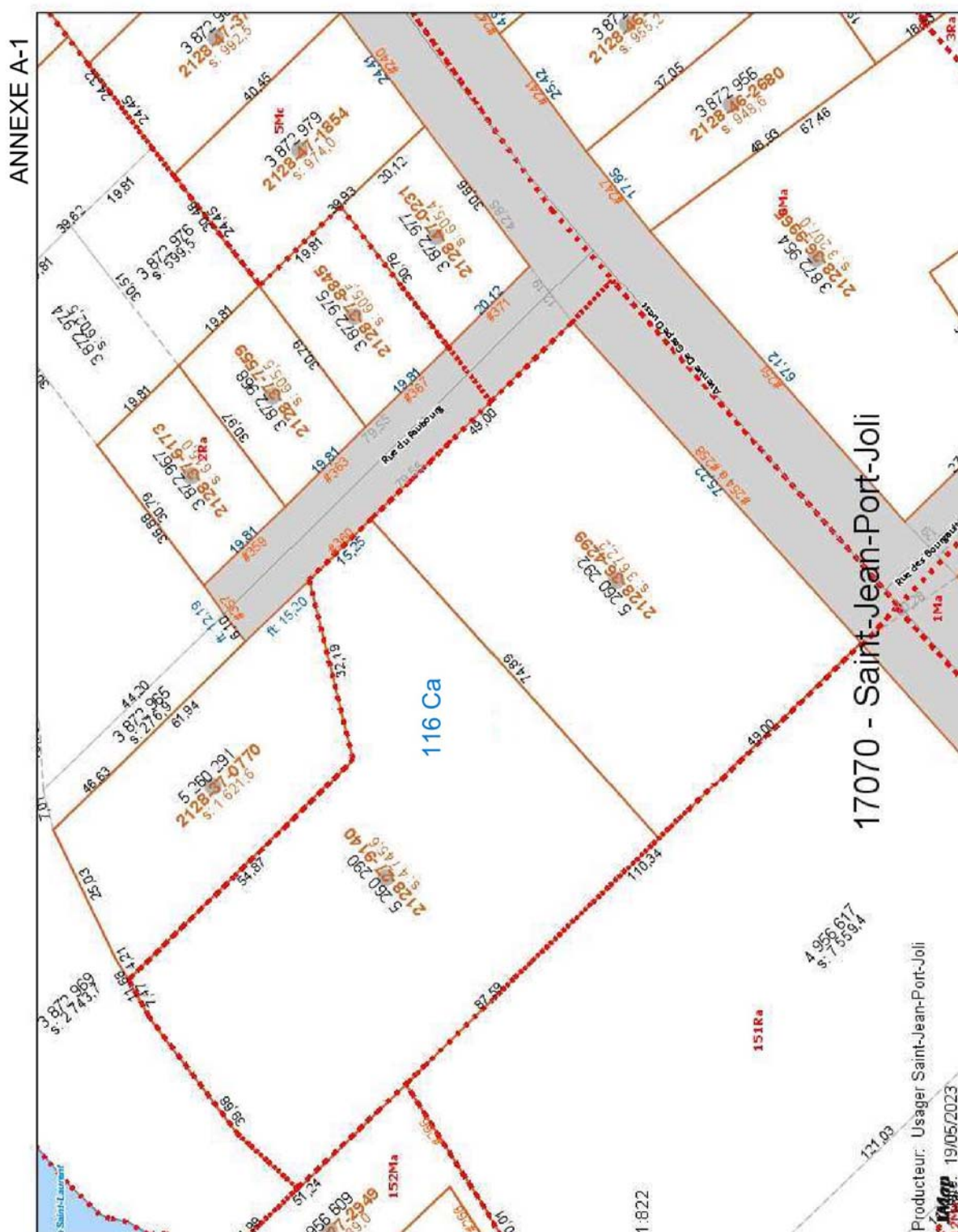
L'article 3.12 du règlement 705-13 relatif au zonage est modifié à la colonne portant sur la zone 116 I comme suit :

- En modifiant l'identifiant de la zone par 116 Ca;
- En n'autorisant plus la classe I1 industrie;
- En autorisant les usages des classes C1, C2 et C3;
- En retirant l'information de la ligne normes spécifiques;
- En remplaçant à la ligne Marge de recul latérale minimale le chiffre 4 par 2;
- En remplaçant à la ligne Somme minimale des deux marges latérales le chiffre 10 par 6;
- En remplaçant à la ligne Affichage la norme 5.13 par 5.12;

Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-2 jointe à la présente.

**ARTICLE 3:**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



Modifié 724-14, 732-15 Modifié 782-19

Grille des spécifications	Zones								
	111 Ma	112 Ma	113 E	114 E	115 Ma	116 Ca	117 Rb		
(Article 3.12)									
Classes d'usages									
H1-Unifamiliale	✓	✓			✓				
H2-Bifamiliale	✓	✓			✓				
H3 Multifamiliale	✓	✓			✓		✓		

H4-Maison mobile										
H5-Chalet										
C1-Commerce touristique	✓	✓			✓	✓				
C2-Commerce léger	✓	✓			✓	✓				
C3-Commerce moyen	✓	✓			✓	✓				
C4-Commerce lourd										
I1-Industrie										
A1-Agricole										
R1-Récréotouristique										
P1-Public										
E1-Conservation			✓	✓						
E2-Espace vert										
<b>Normes particulières</b>										
Usage spécifiquement interdit						(17)*				
Usage spécifiquement permis										
Normes spécifiques										
<del>PHA route 132</del> (ABROGÉ 748-17)	<del>☐</del>	<del>☐</del>				<del>☐</del>				
<del>PHA zone patrimoniale 748-17</del>										
Zone inondable										
Plaine inondable	☐	☐	☐	☐						
Contraintes anthropiques (1)										
Zonage agricole provincial			☐	☐						
<b>Normes d'implantation</b>										
Superficie minimale du premier étage en mètres carrés	21 (19)	55	-	-	55	55	55			
Largeur minimale en mètres de la façade avant	6 (20)	7	-	-	7	7	7			
Marge* de recul avant minimale en mètres	10	10	-	-	10	10	10			
Marge* de recul arrière minimale en mètres	4	4	-	-	4	6	4			
Marge* de recul latérale minimale en mètres (2)	2	2	-	-	2	2	2			
Somme minimale des deux marges latérales en mètres	6	6	-	-	6	6	6			
Nombre d'étages permis	3	3	-	-	3	2	3			
Hauteur maximale en mètres	15	15	-	-	15	10	15			
Affichage (article du règlement)	15.12	15.12	-	-	15.12	15.12	15.11			

\* Voir l'article 3.11 et 6.4 Modifié 748-1

**5.6 Renouvellement de l'entente entre la RGMRM, la RIGMRIM et les municipalités membres de la RIGMRIM.**

Renouvellement pour la poursuite de l'entente intermunicipale entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) et les dix-huit (18) municipalités membres de celle-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement technique (LET) entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2032;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'est regroupée avec dix-sept (17) autres municipalités pour former la RIGMRIM pour mettre en commun leurs ressources en matière de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et la RIGMRIM ont déjà signé une entente intermunicipale le 19e jour de septembre 2007 se terminant le 31 décembre 2012 avec la RGMRM pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un LET;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et la RIGMRIM ont signé un addenda à cette entente le ou vers le 14 novembre 2012 afin, notamment, de permettre la poursuite de l'entente entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et la RIGMRIM ont adopté des résolutions autorisant la poursuite de l'entente entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et la RIGMRIM souhaitent la poursuite de l'entente entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2032;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accepte de renouveler l'entente intermunicipale entre la RGMRM, la RIGMRIM et les 18 municipalités membres de celle-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement technique entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2032;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accepte la nouvelle tarification proposée par la RGMRM;

QUE pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027, le coût annuel fixe pour l'immobilisation et l'opération du centre de transfert est fixé à 436,401\$ (411 401\$ plus 25 000\$ destiné à l'indexation des salaires des employés de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles (RIGDSAG));

QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les salaires des employés de la RIGDSAG seront indexés annuellement, selon la variation à la hausse de l'indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé, de Statistique Canada, pour le Canada, pour le produit ou ensemble de produit « Ensemble », de juillet à juillet (première ligne du tableau 18-10-004-01);

QUE compte tenu de ce qui précède, le coût annuel mentionné de 436 401\$ sera donc majoré annuellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin d'inclure l'indexation des salaires des employés de la RIGDSAG et sera versé en mensualité par la RIGMRIM à la RGMRM;

QUE la RIGMRIM inclura ce montant à ses dépenses budgétaires et à percevoir mensuellement dans la quote-part de ses membres selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE le coût pour le transport sera établi suite à l'ouverture par la RGMRM d'un appel d'offres pour le transport des matières résiduelles de la RIGMRIM;

QUE la RGMRM facturera mensuellement directement à la RIGMRIM les frais de transport réels;

QUE la RIGMRIM inclura une estimation des frais de transport des matières résiduelles à ses dépenses budgétaires et percevra mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres la facture mensuelle fournie par la RGMRM et qui sera répartie selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE le coût pour l'enfouissement sera de 75,00\$/tonne que la RGMRM facturera directement aux municipalités selon leur tonnage respectif;

QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce tarif sera indexé annuellement, le 1<sup>er</sup> janvier, selon la variation à la hausse de l'indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé, de Statistique Canada, pour le Canada, pour le produit ou ensemble de produit « Ensemble », de juillet à juillet (première ligne du tableau 18-10-0004-01) indexation qui ne pourra excéder 3,5% annuellement et qui ne pourra pas être négative (pas de déflation);

QU'étant donné que la RIGMRIM prend en charge les coûts fixes d'exploitation (immobilisation et opération) et les coûts de transport des matières résiduelles, il y a lieu de demander un coût la tonne pour les industries, commerces et institutions (ICI) qui ne font pas partie de la collecte municipale qui passeront par le centre de transfert qui sera facturé par la RGMRM qui par la suite remettra les sommes à la RIGMRIM;

QUE ce coût de 2023 à 2027 sera de 53,00\$ la tonne auquel sera ajouté le coût de transport réel et l'IPC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et ce, selon les mêmes modalités d'indexation mentionnés précédemment;

QUE ce coût de 2028 à 2032, le cas échéant, le coût à la tonne sera établi suite aux négociations qui pourront être possible si les parties conviennent par addenda de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2032 et ce en sus du coût de transport réel et de l'IPC applicable;

QUE ce renouvellement d'entente fera l'objet d'un addenda à l'entente actuelle;

QUE la présente entente prend effet le 19 septembre 2007 et se termine le 31 décembre 2027, et ce, à moins que les parties conviennent par addenda de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2032;

QU'en 2027, si la RIGMRIM transmet à la RGMRM un avis indiquant que la RIGMRIM souhaite prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2032, les parties conviennent d'initier, dans les trente (30) jours suivant cet avis, des négociations de bonne foi pour convenir des nouvelles conditions de l'entente, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2028 au 31 décembre 2032;

QUE la RGMRM demeurera propriétaire de tous les actifs mobiliers liés à la réalisation de ses engagements en vertu des présentes à la fin de l'entente;

QUE si les parties conviennent de prolonger par addenda l'entente jusqu'au 31 décembre 2032, la RGMRM cédera gratuitement à la RIGMRIM le ou vers le 31 décembre 2032, les actifs immobiliers liés à la réalisation des engagement afférents à l'entente;

QUE si l'entente se termine le 31 décembre 2027, la RIGMRIM s'engage alors à acquérir ces dits actifs immobiliers à leur valeur nette comptable;

QUE malgré ce qui précède seront exclus des acquisitions de la fin de l'année 2027 ou de la fin de l'année 2032 les biens meubles et immeubles loués par la RGMRM par la RIGDSAG pour l'aménagement et l'opération du centre de transfert, et toutes les améliorations, acquisitions ou autres actifs immobiliers acquis aux L.E.S. en relation avec cette entente;

QU'à la fin de l'entente, le 31 décembre 2027 ou le 31 décembre 2032 (le cas échéant) la RIGMRIM deviendra propriétaire de tous les actifs immobiliers liés à la réalisation de ces engagements en vertu des présentes, exception faite des exclusions mentionnées précédemment;

QUE la RIGMRIM pourra également résilier l'entente avant le 31 décembre 2027 ou avant le 31 décembre 2032 (le cas échéant) en transmettant dans les six (6) mois avant la date d'échéance applicable, selon un moyen permettant d'en démontrer la réception qui dans un tel cas, la RIGMRIM s'engage à acquérir les actifs immobiliers mentionnés à leur valeur nette comptable;

QUE la RIGMRIM est partie à la présente entente pour consentir aux engagements pris, par les municipalités qui la forment, envers la RGMRM;

QUE Monsieur le maire Normand Caron et Monsieur Stéphane Lord, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le renouvellement de l'entente à intervenir avec la RGMRM, la RIGMRIM et les municipalités faisant partie de la RIGMRIM ainsi que tout document afférent à la réalisation du renouvellement de cette entente;

QUE la présente résolution soit transmise aux dix-sept (17) municipalités signataires de l'entente concernant la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny ainsi qu'à ladite Régie et à la RGMRM.

## **6. TRAVAUX PUBLICS :**

180-06-2023

### **6.1 Engagement de personnel aux travaux publics.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

-d'engager monsieur Carl Dubé à titre de journalier et opérateur aux travaux publics au salaire et aux conditions établies à compter du 12 juin 2023.

-d'engager monsieur Charles Bourgault pour la saison estivale 2023 à titre de journalier aux travaux publics au salaire et aux conditions établies à compter du 6 juin 2023.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

181-06-2023

**6.2 Travaux dans le chemin du Golf.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend améliorer le roulement dans le chemin du Golf et minimiser la poussière pour les utilisateurs(trices);

ATTENDU QUE la soumission reçue de la **compagnie Pavage Scellant Jirico Inc** le 24 mai 2023 prévoit la pose et la compaction d'asphalte recyclée pour un montant de **28 525 \$** plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la **compagnie Pavage Scellant Jirico Inc est prête à faire le travail au début du mois de juin 2023;**

ATTENDU QUE cette période des travaux est très importante afin de diminuer l'impact négatif au maximum sur les activités du club de golf Trois-Saumons;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à la compagnie **Pavage Scellant Jirico Inc**, de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR                   Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR                            Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de la compagnie **Pavage Scellant Jirico Inc** pour la pose et la compaction d'asphalte recyclée au début du mois de juin 2023 pour un montant total de **28 525 \$ plus les taxes applicables.**



### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

## **7. VIE COMMUNAUTAIRE :**

182-06-2023

### **7.1 Modification des heures de travail en période estivale pour le coordonnateur des plateaux sportifs.**

ATTENDU QUE le coordonnateur des plateaux sportifs, monsieur Jérôme Gagnon, avait signifié à la municipalité que le nombre d'heures de travail par semaine pourrait être diminué à 35 heures pour la saison estivale 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de rétablir l'horaire estival à 40 heures par semaine à compter de 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que l'horaire de travail pour le coordonnateur des plateaux sportifs soit rétabli à 40 heures par semaine à compter du 7 mai 2023.

183-06-2023

### **7.2 Nomination au comité de suivi de la politique MADA.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal nomme madame Louise Vohl sur le comité de suivi de la nouvelle politique Municipalité Amie des Aînés (MADA).

184-06-2023

### **7.3 Demande d'aide financière dans le programme PRIMA.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet d'accès aux étages de la Maison communautaire Joly pour les personnes à mobilité réduite;
- la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

### **7.4 Engagement de personnel.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

185-06-2023

## 7.5 **Projets citoyens 2023.**

ATTENDU QUE le conseil municipal a lancé un appel à projets visant à mobiliser la communauté pour le bien-être collectif et à nourrir notre sentiment d'appartenance;

ATTENDU QUE les deux (2) projets qui seront retenus se doivent d'être rassembleurs en plus de dynamiser la communauté;

ATTENDU QUE le service de la vie communautaire a reçu cinq (5) projets au total;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé dans le but de faire des recommandations au conseil municipal et que celui-ci propose de retenir les projets suivants :

Projet #1 : Rouler, sauter, grimper et Saint-Jean-Port-Joli!  
(Achat de matériel pour la gymnastique à l'École Saint-Jean)

Projet #2 : Ramur Édition 2023  
Création d'une murale (mur de l'aréna ou de l'école Saint-Jean).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli approuve les deux (2) projets retenus et accorde un montant de 12 000 \$ à chacun pour leur réalisation en 2023. Ces projets se feront sous la supervision du service de la vie communautaire. Dans le cas du projet #1, la présentation des fiches d'inscriptions sera requise afin d'avoir droit au plein montant de l'aide financière.

Un montant de 24 000 \$ sera prélevé à même le surplus accumulé Projets citoyens pour financer ces initiatives citoyennes.

### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

## **8. SERVICE INCENDIE :**

186-06-2023

### **8.1 Achat d'un compresseur d'air respirable.**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert, Saint-Damase-de-L'Islet, L'Islet, Sainte-Louise, Saint-Cyrille-de-Lessard et Sainte-Perpétue ont conclu une entente relative à l'utilisation d'un compresseur d'air respirable selon les dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Aubert, L'Islet, Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Louise, Saint-Cyrille-de-Lessard, Sainte-

Perpétue et Saint-Jean-Port-Joli ont reçu une aide financière de 53 023 \$ pour le projet d'achat et d'utilisation d'un compresseur d'air respirable dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend rendre disponible les équipements nécessaires pour le remplissage de bouteilles d'air respirables auprès des services incendies des municipalités participantes;

ATTENDU QUE la municipalité veut investir dans des outils et équipements **durables et sécuritaires avec une compagnie dont le service est reconnu;**

ATTENDU QUE la municipalité a requis de la compagnie **La Boutique du Plongeur Ltée** la production d'une offre d'achat pour un compresseur d'air;

ATTENDU QUE la soumission reçue le 3 mai 2023 prévoit l'achat d'un compresseur d'air de marque Jordair pour un montant **de 49 374 \$** plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE **La Boutique du Plongeur Ltée** est distributeur de ce produit depuis plus de 25 ans et **offre un service de réparation prioritaire à leurs clients** en plus de minimiser au maximum la rupture de service advenant un bris ou un dysfonctionnement;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à La Boutique du Plongeur Ltée, de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de la compagnie La Boutique du Plongeur Ltée pour l'achat d'un compresseur d'air de marque Jordair neuf pour un montant total de **49 374 \$ plus les taxes applicables.**

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

## 9. AUTRES :

187-06-2023

### 9.1 **Motion de félicitations à madame Nicole Deschênes Duval.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime madame Nicole Deschênes Duval pour ses 60 ans dans le domaine de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli.

188-06-2023

### 9.2 **Engagement d'une brigadière scolaire substitut.**

IL EST PROPOSÉ PAR            Mme Ginette Plante  
APPUYÉ PAR                    Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Élane Francoeur à titre de brigadière scolaire substitut selon l'horaire et les conditions déjà établis.

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

189-06-2023

### 9.3 **Motion de félicitations à Fondation Chanoine-Fleury.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime la Fondation Chanoine Fleury qui fête cette année ses 50 ans d'existence.

190-06-2023

### 9.4 **Motion de félicitations à l'abbé Luc Deschênes.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime l'abbé Luc Deschênes pour ses 70 ans de vie religieuse.

191-06-2023

### 9.5 **Motion de félicitations à madame Doris Anctil.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime madame Doris Anctil qui amorce sa 50<sup>e</sup> année de service pour la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli en ce 5 juin 2023.

## 10. **Période de questions.**

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent à l'annexe 1 du procès-verbal.

192-06-2023

## 11. **Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR :            M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR :                    M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 21: 01 heures.

---

Normand Caron, maire

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## **ANNEXE 1**

### **Sujets abordés lors de la période de questions et commentaires:**

-Questions en lien avec la mise en place du sens unique dans le chemin du Roy Ouest : la signalisation devra être mise en place avant le début de la saison touristique.

-Les usages permis dans la nouvelle zone à créer 116 Ca devront faire l'objet de vérifications auprès des autorités compétentes en la matière étant donné la proximité d'une industrie dans cette zone.

-Mise à jour et compte-rendu de la situation par rapport à la demande de subvention dans le programme PRACIM pour les bâtiments au Domaine de Gaspé.

-Demande en lien avec l'avancement des travaux dans les sentiers du Domaine de Gaspé.

-Mise à jour demandée sur le projet de l'Auberge du Faubourg vs l'état des bâtiments actuels.

-Précisions demandées sur les critères de sélection pour les projets citoyens 2023.